

Motion sur les interprétations du COP Inria

La section 6 du Comité National de la Recherche Scientifique s'inquiète des interprétations possibles du Contrat d'Objectif et de Performance d'Inria et des conséquences de sa mise en œuvre sur le fonctionnement des Unités Mixtes de Recherche. La section 6 réaffirme son attachement aux Unités Mixtes de Recherche, qu'elles incluent ou non des Équipes Projet Communes.

Hubert COMON
Président de la Section 06

Motion adoptée le 11 juin 2021, à l'unanimité

18 votants : 18 oui, 0 non, 0 abstention

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président directeur général du CNRS
- M. Bruno SPORTISSE, président directeur général d'Inria
- M. Ali CHARARA, directeur de l'INS2I
- M. Manuel TUNON DE LARA, président de la CPU